François GUERIN

5 Avenue de VERDUN – BP 1119 – 26011 VALENCE
Commissaire aux Comptes
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Dauphiné-Savoie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

APPORT DE DE TITRES DE LA SOCIETE KOESIO ILE DE FRANCE

PAR LA SOCIETE SKOOL AND CO

A LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE KAPITALE

Septembre 2024

APPORT DE DE TITRES DE LA SOCIETE KOESIO ILE DE FRANCE

PAR LA SOCIETE SKOOL AND CO

A LA CONSTITUTION DE LA SOCIETE KAPITALE

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée en date du 3 septembre 2024, par l'unanimité des associés fondateurs de la société KAPITALE en cours de constitution, concernant l'apport, par la société SKOOL AND CO de 80 260 actions de la société KOESIO ILE DE FRANCE au capital constitutif de la société KAPITALE, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L225-147 du Code de Commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de statuts, établi et transmis par les fondateurs et futurs associés de la société bénéficiaire. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport. Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport selon le plan suivant :

1 – Présentation générale de l'opération et description des apports

2 – Diligences et appréciation de la valeur des apports

3 – Conclusion.

1 - PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

11 – Contexte de l'opération

Cette opération s'inscrit dans le contexte de la politique managériale du Groupe KOESIO qui a pour but de favoriser la participation des salariés au capital social des sociétés qui les emploient et d'associer étroitement certains cadres au développement du Groupe.

KAPITALE sera une société de type « Management Comitee » ayant vocation à ouvrir l'actionnariat à des mandataires sociaux de ce même Groupe, comme à des cadres du Groupe exerçant principalement des fonctions de direction, d'exploitation de sites ou de sociétés, de supervision administrative, technique et RH, comme la direction et la mise en œuvre de services communs techniques, commerciaux et financiers. Cette société pourra être également amenée à acquérir des participations complémentaires dans les sociétés du Groupe KOESIO dans le but de valoriser l'implication, la performance et la contribution des mandataires et cadres aux résultats des sociétés du Groupe

12 – Présentation des participants

- **SOCIETE SKOOL AND CO**

La société par actions simplifiée SKOOL AND CO a été constituée par acte sous seing privé du 6 juin 2019 pour une durée de 99 ans.

Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS depuis le 23 juillet 2019 sous le numéro 852 654 979.

Son siège social est actuellement fixé à PARIS (75 020) – 2 rue Ernest LEFEVRE. Elle n'exploite aucun autre établissement que son siège social.

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- Prendre, acquérir, détenir, gérer et céder de quelque manière que ce soit, toute participation dans des sociétés françaises ou étrangères et souscrire à cet effet tout financement quel qu'en soit la forme ;
- Apporter toute assistance utile, administrative, financière, juridique, comptable notamment, sous toutes les formes, à ses participations ;
- Enfin réaliser toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;
- La société peut agir, en tous pays, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit en participation, association ou société, avec toutes autres personnes physiques ou morales de droit privé ou public et réaliser, sous quelle que forme que ce soit, directement ou indirectement les opérations entrant dans l'objet social.

Son capital social est actuellement fixé à la somme de 620 000 Euros et divisé en 620 000 actions de 1 Euro valeur nominale, chacune entièrement libérées et détenues par Monsieur Didier BRASSAERT.

Le président de la Société est Monsieur Didier BRASSAERT.

La Société ne dispose pas de commissaire aux comptes.

Elle n'est pas et n'a jamais été en état de redressement, de liquidation judiciaire, ni admise à une procédure de sauvegarde, ni soumise à mandat ad hoc.

- **SOCIETE KAPITALE**

La société KAPITALE sera constituée sous la forme de société par actions simplifiée par acte sous seing privé pour une durée de 99 ans.

Elle sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CRETEIL (94 000).

Son siège social sera fixé à VILLIERS SUR MARNE (94 350) – 5 Boulevard Georges MELIES.

La société aura pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- toutes opérations de gestion financière, administration, prises et cessions de participations dans la société KOESIO ILE DE FRANCE (342.021.805 CRETEIL) et/ou dans toutes les sociétés filiales et participations de la société KOESIO GROUPE (RCS ROMANS 430.355.495) existantes ou à venir,

- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement son objet exclusif visé ci-dessus, ou susceptibles d'en faciliter l'application et le développement.

Son capital social sera fixé à la somme de 3 262 600 euros et divisé en 3 262 600 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et attribuées comme suit :

- Société KOESIO GROUPE.....120 actions
- Société SKOOL AND CO.....3 262 480 actions

L'année sociale commencera le 1er octobre et se terminera le 30 septembre de l'année suivante. Par exception, le premier exercice commencera le premier jour de l'immatriculation et sera clos le 30 septembre 2025.

Le président de la Société sera Monsieur Didier BRASSAERT.

La Société ne disposera pas de commissaire aux comptes.

- **SOCIETE KOESIO ILE DE FRANCE**

La société KOESIO ILE DE FRANCE a été constituée en date du 20 juillet 1987, pour une durée de 99 ans, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Elle est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 342 021 805.

Son siège social est fixé à VILLIERS SUR MARNE (94 350) – 5 Boulevard Georges MELIES.

Elle a pour objet principal :

- La maintenance, l'achat, la vente de copieurs, télécopieurs et plus généralement de tous matériels liés à la bureautique, à la télématique et à l'informatique, la société pouvant agir également comme intermédiaire ;
- La fourniture de toutes prestations de services dans ces domaines,
- La formation et le conseil pour ces mêmes secteurs ;
- La mise à disposition ou location de matériel ou de personnel ;
- La vente ou location de tous fichiers ainsi que toutes prestations s'y rapportant ;
- La participation de la société à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux entreprises ou sociétés dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et ce par tous moyens, notamment par voie de créations de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économiques.

Son capital est fixé à la somme de 13 590 940 euros. Il est divisé en 1 359 094 actions d'un montant de 10 euros valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie.

Son Président est la société KOESIO GROUPE, société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de ROMANS sous le numéro 430.355.495 et ses directeurs généraux sont Monsieur Didier BRASSAERT et Monsieur Gabriel CROIZET.

Son commissaire aux comptes titulaire est la société GRANT THORNTON (RCS NANTERRE 632 013 843).

Elle clôture son exercice social le 31 mars de chaque année. Le dernier bilan clos est celui du 31 mars 2024, qui a été approuvé par l'assemblée générale ordinaire annuelle en date du 16 juillet 2024.

Elle n'a, à ce jour, émis aucune obligation.

Elle n'est pas et n'a jamais été en état de redressement, de liquidation judiciaire, ni admise à une procédure de sauvegarde, ni soumise à mandat ad hoc.

Elle dispose d'un Comité d'entreprise.

Elle détient les filiales et participations suivantes :

- 100% du capital social et des droits de vote de la société NS PARTNER (RCS BOBIGNY 523 656 056
- 100% du capital social et des droits de vote de la société NEXPHONE (RCS BOBIGNY 792 632 077),
- 100% du capital social et des droits de vote de la société SECUR E COM (RCS BOBIGNY 978 563 807),
- 100% du capital social et des droits de vote de la société NS SECURITY (RCS BOBIGNY 842 324 824),
- 15.49 % du capital et des droits de vote de la société KOESIO AQUITAINE (RCS BORDEAUX 399.252.014).

- **LIENS JURIDIQUES ENTRE LES SOCIETES**

 - La société SKOOL AND CO détient 7.71 % du capital de la société KOESIO ILE DE FRANCE et la société KAPITALE détiendra 5,91 % du capital de la société KOESIO ILE DE FRANCE.

 - Monsieur Didier BRASSAERT est président de la société SKOOL AND CO, futur président de la société KAPITALE et directeur général de la société KOESIO ILE DE FRANCE.

13 – Description de l'opération

131 – Caractéristiques essentielles des apports

L'opération consiste en l'apport par la société SKOOL AND CO à la constitution de la société KAPITALE de la pleine propriété de 80 260 actions de la société KOESIO ILE DE FRANCE représentant 5.91 % du capital social et des droits de vote de cette société.

132 – Condition suspensive

Néant

133 – Rémunération des apports

En rémunération de l'apport pur et simple ci-dessus désigné, évalué globalement à 3 262 480 euros, il sera attribué 3 262 480 actions, de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie de la société KAPITALE à l'apporteur, la société SKOOL AND CO.

2 – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

21 - Diligences mises en œuvre

- J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires à la réalisation de ce type de mission :

 - contrôler la réalité de l'apport ;
 - analyser la valeur proposée dans le projet de statuts constitutifs de la société KAPITALE ;
 - vérifier l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur de l'apport ;

- Je me suis entretenu avec les conseils et le dirigeant des deux sociétés concernées, tant pour comprendre l'opération proposée et le contexte dans lequel elle se situe, que pour en analyser les modalités économiques, comptables, juridiques et fiscales.

- J'ai pris connaissance :

 - Du bilan clos le 31 mars 2024 de la société KOESIO ILE DE FRANCE dont les actions sont apportées ;
 - De l'évolution économique de cette société depuis cette date.
 - De la valorisation au 31 mars 2024 de la société KOESIO GROUPE et de l'ensemble de ses filiales par un expert indépendant ;

- J'ai vérifié la valeur de l'actif apporté. Je me suis assuré que cette valeur n'est pas inférieure à la valeur d'apport retenue ;

- Je me suis assuré de la propriété des droits apportés.

22 - Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

La valorisation de l'apport a été réalisé selon la méthode habituelle du groupe KOESIO.

Dans le cadre de la création d'un Fonds Commun de Placement d'entreprise et de la mise en place du plan d'épargne groupe de KOESIO GROUPE, il est procédé par un expert indépendant à une valorisation annuelle de la société KOESIO GROUPE et de l'ensemble de ses filiales chaque année au 31 mars, date de clôtures des comptes sociaux.

Cette Valorisation de Référence s'entend pour 100% du capital social et des droits de vote des sociétés concernées.

Par application de cette méthode de valorisation sur la base des comptes annuels de la société KOESIO ILE DE FRANCE et de ses filiales arrêtés au 31 mars 2024 et compte tenu de la détention, à la même date, de 18,53% du capital de KOESIO CENTRE EST, de 15.49 % du capital de la société KOESIO AQUITAINE entrainant une détention indirecte dans la société KOESIO OUEST, la société KOESIO ILE DE FRANCE (pour

100% des titres composant son capital social) est évaluée à 55 245 676 euros, soit une valorisation par action de 40,6489 euros.

23 - Réalité des apports

La société SKOOL and Co détient la pleine propriété des 80 260 actions de la société KOESIO ILE DE FRANCE objets de l'apport, pour les avoir reçues en échange dans le cadre de l'augmentation de capital social réalisée en date du 22 mars 2022 suite à l'apport fusion de la société COPEM-EBM (absorbée) à la société KOESIO ILE DE FRANCE (absorbante).

24 - Appréciation de la valeur globale des apports

Sur cette base, la valeur des 80 260 actions de la société KOESIO ILE DE FRANCE apportées, est retenue pour la somme de 3 262 480 euros.

3 - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue, s'élevant à 3 262 480 euros, n'est pas surévaluée et en conséquence, qu'elle est au moins égale au montant de la souscription au capital de la Société bénéficiaire de l'apport.

Fait à Valence, le 26 septembre 2024

Le Commissaire aux apports

François GUERIN